

Convention Territoriale Globale

Communauté de Communes

Hautes Terres de l'Aubrac

Diagnostic et fiches actions

2026-2030



Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de la Lozère
(DSDEN48)



La CTG

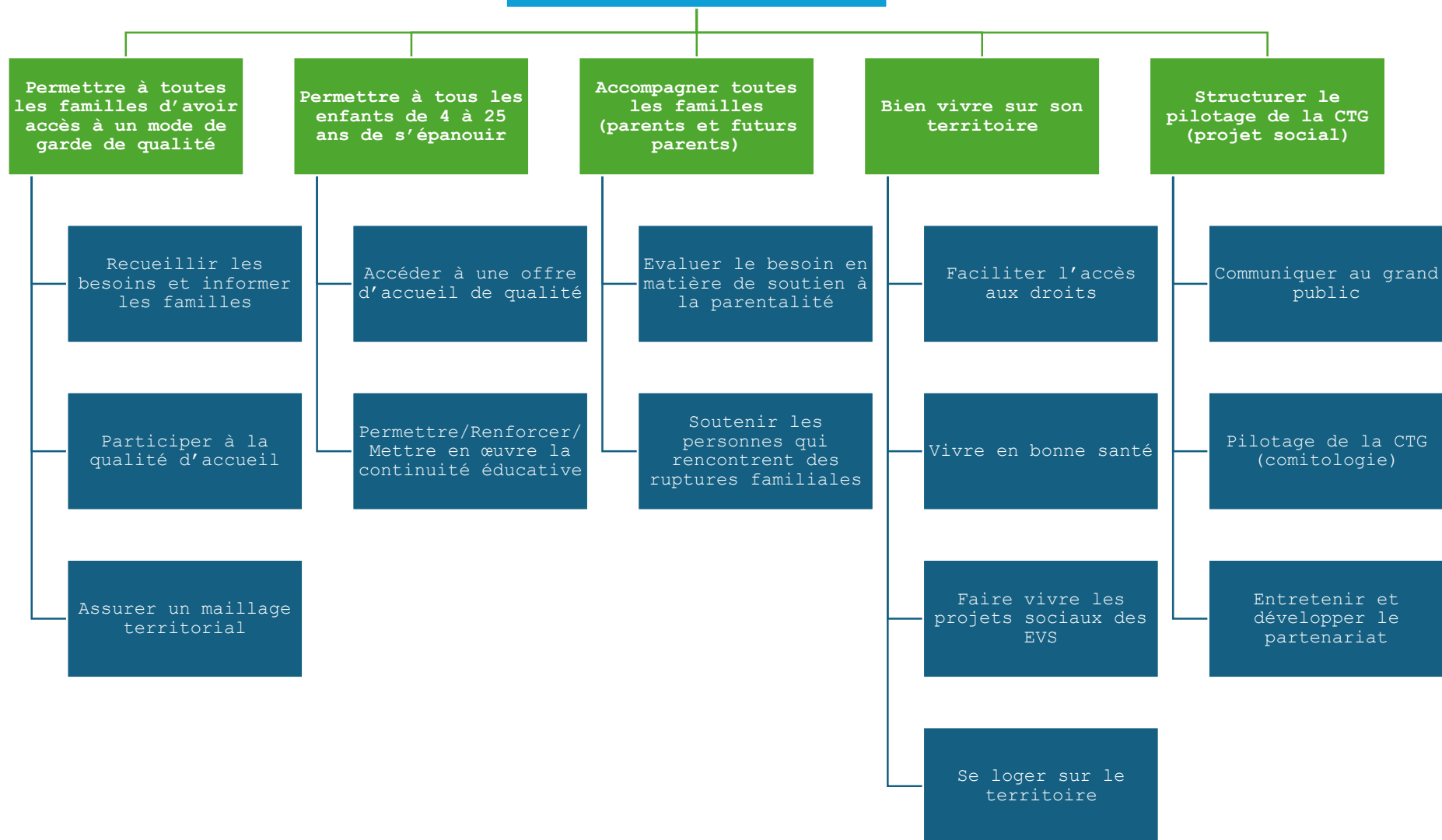
La **convention territoriale globale** est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CCSS, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de garantir une offre de services complète et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CCSS peuvent être abordés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, prévention santé etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches en silo pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

La CTG constitue désormais le socle de la contractualisation entre la CCSS et les collectivités locales. Cette démarche porte l'intérêt d'élaborer un diagnostic partagé efficient et prospectif à l'échelle intercommunale prenant en compte les spécificités locales.

Conception :
*Appui au pilotage
CCSS*

Version 1
Avril 2025

Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030



Le diagnostic



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Le territoire

CTG : 2022-2025

Pas de chargé de coopération

Les compétences du territoire

Action sociale d'intérêt communautaire

Mise en place d'activités sportives, culturelles, extra-scolaires en faveur de la jeunesse du territoire communautaire

Création et gestion des France Services

Politique du logement et du cadre de vie

Politique associative sportive et culturelle à destination des jeunes



Nombre d'habitants **

5 052

Part de la population lozérienne

6,59%

* certaines compétences d'action sociale sont détenues par les communes

** INSEE au 31/12/2020



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2020

2021

2022

2023

Population et Allocataires

549 foyers allocataires CCSS résident sur la Communauté de communes.

Pour information, il y a 780 allocataires CCSS et MSA.

Taux allocataires bénéficiaires potentiels de l'action sociale CAF
(avec enfants à charge et montant du quotient familial CNAF < 800€)

14,21%

Taux allocataires avec aide au logement en établissement

16,29%

Part des foyers allocataires

3,96%

Part des allocataires

4,92%

En Lozère

12,89%

En Lozère

25,33%



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2020

2021

2022

2023

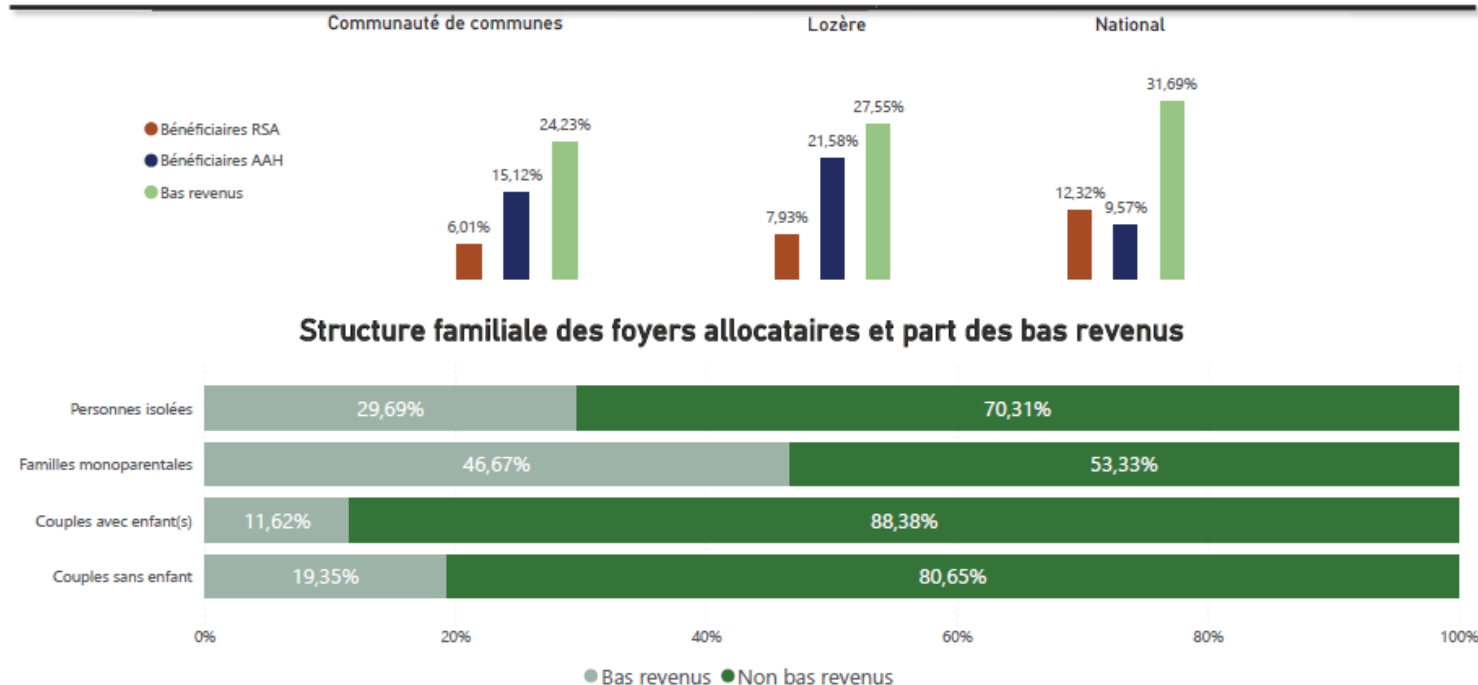
Vulnérabilité sociale et familiale

Les allocataires à **bas revenus** sont définis comme des foyers allocataires dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire est inférieur au seuil de bas revenus. Ce seuil est estimé par l'INSEE.

2022 : 1167 €

2023 : 1253 €

2024 : 1307 €



En 2023, le pourcentage de bénéficiaires du RSA est de 6.01 %, soit inférieur à la fois à celui du département de la Lozère (7.93 %) et au taux national (12.32%).

Par ailleurs, le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est de 15.12 %, est inférieur à celui du Département (21.58%) cependant il est significativement supérieur à la moyenne nationale (9.57 %).

La CdeC HTA présente une situation plus favorable que la moyenne avec un taux de foyers à bas revenus inférieur à celui du département de la Lozère et au taux national. Les familles monoparentales restent les plus exposées à la précarité, avec 46.67 % de bas revenus.



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2024

Les équipements

Équipements
actifs au 31
décembre de
l'année
concernée

Remarque : les
structures dont
les contrats se
terminent le
31/12 sont
prises en
compte



Petite enfance

2 Maisons d'assistantes maternelles :

- Les P'tits loups de Peyre en Aubrac
- Les Petits Faons de Fournels



Enfance/Jeunesse

ALSH Extra

1

ALSH Péri

1



Soutien à la parentalité



Animation de la vie sociale



2

● EVS



Accès aux droits

France Service

1



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2022

2023

2024

Financement CCSS

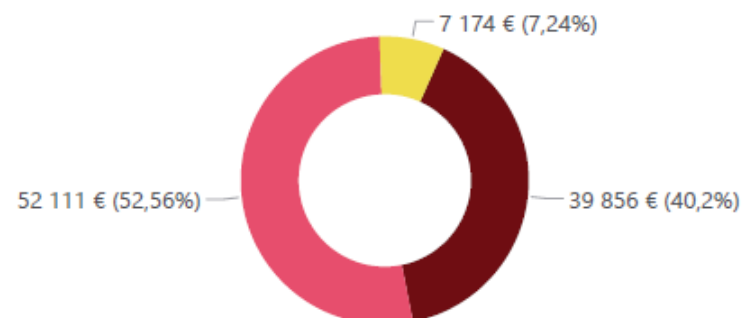
Dernières données validées disponibles (si le réel n'est pas encore disponible, ce sont les données actualisées qui sont prises en compte)

ATTENTION : données récupérées dans MAIA, sous réserve quelles soient présentes les années précédentes

* montant proratisé en fonction du nombre d'allocataires par communauté de commune

Répartition des financements

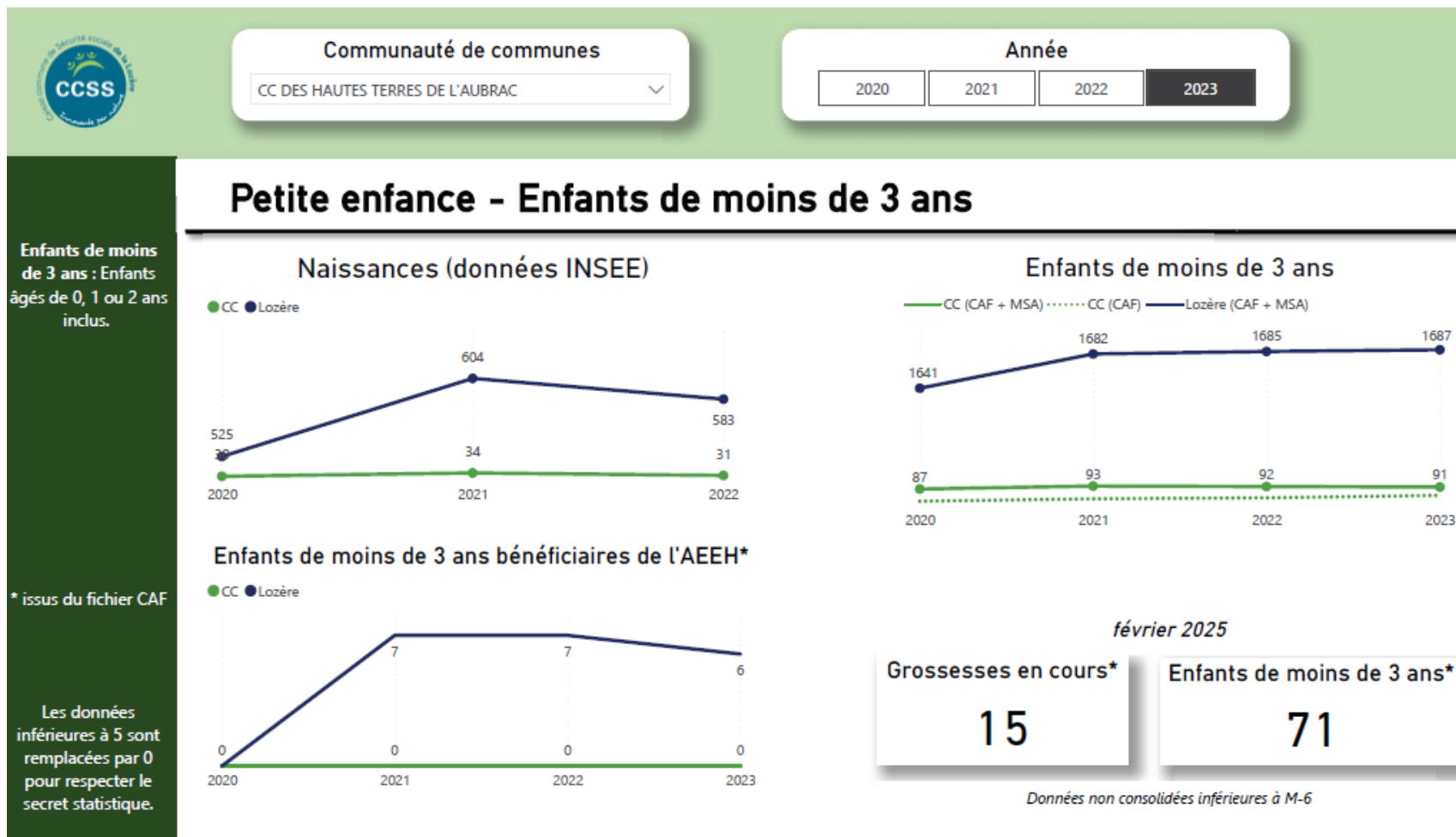
- Petite enfance
- Enfance/jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Equipements à rayonnement départemental*
- Chargé de coopération



Evolution des financements



Petite enfance



La dynamique démographique locale présente une certaine constance ces dernières années. Le nombre de naissances reste relativement stable, oscillant légèrement entre 30 en 2020, 34 en 2021 et 31 en 2022. Cette légère variation ne traduit pas de tendance marquée à la hausse ou à la baisse, mais plutôt une stabilité globale.

De même, la population des enfants de moins de 3 ans suit une évolution comparable : 87 en 2020, 93 en 2021, et 91 en 2023. Ces chiffres suggèrent une continuité dans le renouvellement des générations, sans fluctuation significative.



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2020

2021

2022

2023

Capacité d'accueil
- MAM : données
fournies par le
Conseil
Départemental
- Assistantes
maternelles :
données extraites de
monenfant.fr au
27/12/2024

Taux de couverture
nombre de places
offertes pour tous les
accueils formels /
enfants de moins de
3 ans. Il vise à
estimer une offre
théorique au mois
de décembre de
l'année N et ne
prend pas en
compte le fait qu'une
place puisse être
vacante ou au
contraire utilisée par
plusieurs enfants.

Petite enfance - Offre en mode de garde



Petite enfance : RPE

Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Ils apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Dans le cadre de ses missions la référente du Relais Petite Enfance intervient sur le territoire de la CdeC HTA notamment à Nasbinals, Fournels et Peyre en Aubrac.

Lors de ses interventions, elle propose :

- Des temps d'éveil destinés aux jeunes enfants, favorisant le développement global,

Des temps de rencontre et d'accompagnement :

- Pour les parents : afin de les guider dans la mise en place des contrats (législation liée au statut de parent employeur), et de les informer sur les étapes du développement de l'enfant...
- Pour les assistantes maternelles, en répondant à leurs interrogations concernant les contrats de travail, le développement de l'enfant, la formation continue et les analyses des pratiques professionnelles, la posture à adopter dans leur métier.

11 assistantes maternelles sont inscrites sur www.monenfant.fr

On note une faible fréquentation des temps de rencontre du RPE :

- Durant les temps de formation et aux APP qui se déroulent à Saint Chély d'Apcher.
- Durant les temps d'éveil sur Fournels et Peyre en Aubrac.

Relais petite enfance Lozère : relais.petite.enfance@udaf48.fr

Site : [Relais Petite Enfance - Udaf 48 Lozère](#)

N° Tél. : 04 66 65 67 81

Petite enfance : PRH

Pôle Ressources Handicap (PRH)

Le PRH s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 17 ans inclus, bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), PPS (projet personnalisé de scolarisation), PAI (projet d'accueil individualisé) et aux parents d'enfants malades ou enfants repérés comme nécessitant un accompagnement particulier au titre d'un trouble du développement.

Les missions du PRH sont assurées par une professionnelle et porté par le Conseil Départemental de la Lozère. L'objectif du PRH est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique dans les structures de droit commun de la petite enfance et de la jeunesse en :

- accompagnant les parents dans leurs démarches auprès de ces équipements
- accompagnant les professionnels afin de préparer la prise en charge de l'enfant en adaptant les modalités d'accueil à ses besoins
- créant des passerelles et des collaborations avec le milieu spécialisé (MDPH, CAMSP....) en favorisant la participation des parents
- accompagnant les personnels à l'évolution des besoins spécifiques de l'enfant accueilli en renforçant leurs compétences.

Dans le cadre de ses missions, Marine SPIZZICA est intervenue régulièrement au sein de l'ALSH du Ventouzet. Des échanges fréquents ont eu lieu avec Madame JOUBERT, portant notamment sur l'accueil des enfants en situation de handicap et sur les modalités de mise en œuvre des accompagnements, en lien avec le Pôle Ressources Handicap. Cependant, la question du transport des enfants issus de la Communauté de Communes HTA, voire de la Communauté de Communes voisine TAMA, vers l'ALSH demeure problématique lorsque les familles ne disposent pas de moyen de locomotion.

Pôle Ressours Handicap – PRH- Marine SPIZZICA - 06 75 50 95 92 – m.spizzica@lozere.fr

Besoins repérés pour la petite enfance :

- L'offre petite enfance actuelle ne couvre pas l'ensemble du territoire (secteur de Nasbinals)
- Mise en place du SPPE en tant qu'autorité organisatrice à mettre en œuvre.

Champ d'action : PETITE ENFANCE

Enjeu : Permettre à toutes les familles d'avoir accès à un mode de garde et de qualité pour les 0-3 ans

COLLECTIVITÉ : Élus de la CdeC HTA et chargée de coopération CTG et CCSS		
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	OBJECTIF / ENGAGEMENTS DES PARTIES	ACTIONS
En matière de besoin de mode de garde, la CdeC HTA dispose d'une offre d'accueil comprenant : - 1 Mam à Peyre en Aubrac : 8 places - 1 Mam à Fournels : 8 places (ouverture le 01 09 2025) - 15 assistantes maternelles agréées (dont 4 en Mam) soit 56 places (11 actives soit 42 places) Nous observons : -Un maintien du nombre total d'enfants de moins de 3 ans. -Le nombre de naissance baisse (34 en 2021 et 31 en 2022) Les services RPE et PRH sont déployés sur la CdeC et proposent leurs offres de services aux familles.	-Recueillir, identifier et planifier les besoins des parents en matière de mode de garde et informer puis accompagner les familles sur les modes de garde	-Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil disponibles -Promouvoir l'utilisation de monenfant.fr en direction des familles -Maintenir la visibilité du RPE (LINF) -Participer à la mise à jour des équipements, services et actions du site monenfant.fr -Mettre en place des actions d'aller vers auprès de la population
	-Participer à la qualité d'accueil	-Application des textes réglementaires (loi ASAP, loi Egalim, formation des professionnels...) -Accompagnement et soutien des professionnels de la petite enfance -Soutien des équipements et des projets -préciser les partenariats à renforcer afin de maintenir/développer l'offre d'accueil
	-Assurer un maillage au sein de la CdeC HTA afin d'assurer une équité d'accès à l'offre sur le territoire intercommunal en donnant le choix aux familles	-s'engager dans le plan de déploiement pluriannuel du SPPE
PUBLIC CIBLE	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES
-Enfants âgés de 0-6 ans et leurs parents	- Communauté de communes - RPE	- Département : service PSOA - MSA. - CCSS
ECHEANCE DE REALISATION	INDICATEURS D'ÉVALUATION	
Chaque année de la convention.	-Nombre de séances de promotion du site monenfant.fr -Nombre de temps d'éveil en direction des assistantes maternelles -Nombre de formations et APP suivies par les professionnelles de la petite enfance (RPE) -Fréquentation des accueils individuels -Mesure du taux de couverture en places d'accueil - Evolution de l'offre sur le territoire -Nombre de nouvelles assistantes maternelles et Mam	

Enfance Jeunesse



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2020

2021

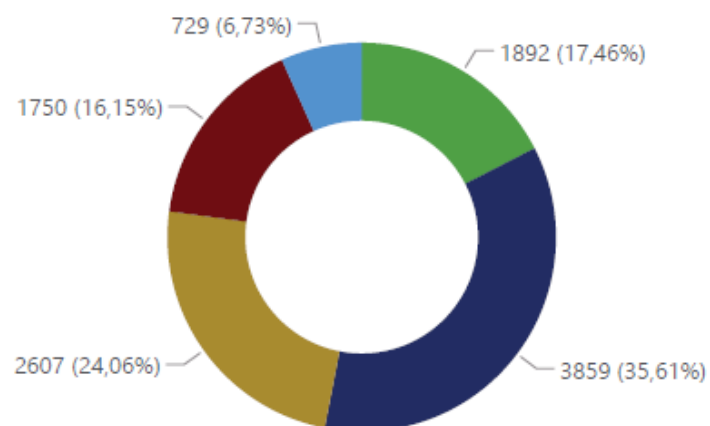
2022

2023

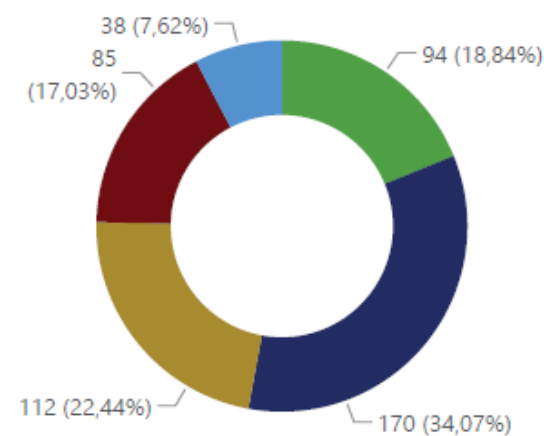
Enfance/Jeunesse

Répartition des jeunes

Lozère



Communauté de communes



● Enfants CAF 0-3 ans ● Enfants CAF 4-10 ans ● Enfants CAF 11-14 ans ● Enfants CAF 15-17 ans ● Enfants CAF 18-21 ans

Enfance/Jeunesse - Equipements

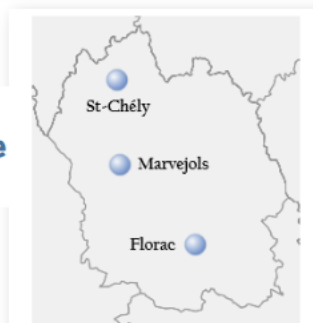


Enfance/Jeunesse - Ludothèque

Ludothèque

Les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité. Elles inscrivent leur action en partenariat et complémentarité des crèches, des accueils de loisirs, des écoles et des acteurs du soutien à la parentalité. Pour autant, ces structures accueillent un large public, dont l'âge peut aller de 0 à 18 ans. Elles sont animées par un(e) ludothécaire qui propose le jeu sur place, un prêt de jeux ainsi que l'animation de temps ludiques hors structure. Les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité. Elles inscrivent leur action en partenariat et complémentarité des crèches, des accueils de loisirs, des écoles et des acteurs du soutien à la parentalité. Pour autant, ces structures accueillent un large public, dont l'âge peut aller de 0 à 18 ans. Elles sont animées par un(e) ludothécaire qui propose le jeu sur place, un prêt de jeux ainsi que l'animation de temps ludiques hors structure.

Répartition des ludothèques en Lozère en 2024



- L'Espace de vie sociale de la Terre de Peyre intervient auprès des jeunes dans le cadre de sorties nature, participation des moins de 18 ans est gratuite (2 animateurs accompagnent)

Besoins repérés pour l'enfance jeunesse :

- Maintenir l'offre ALSH pour l'ensemble des familles de la CdeC HTA
- Réaliser le suivi du Pedt
- Encourager la formation BAFA pour faciliter le recrutement d'animateurs dans les ALSH
- Maintenir les actions d'animation portées par l'Espace de vie sociale au plus près des besoins des jeunes du territoire.
- Veiller à la communication autour des services ALSH et le Paej/Espace 48 jeunes.

Enjeu : Permettre à tous les enfants de 4 à 25 ans de s'épanouir

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes HTA, Chargée de coopération CTG et CCSS		
Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
Sur la CdeC la tranche d'âge la plus représentée est celle des 4-10 ans avec 34.07 %, suivie par les 11-14 ans (22.44%). Le choix d'implanter l'ALSH au sein du Centre du Ventouzet en pleine nature est né de la volonté de la CdeC HTA afin de mailler le territoire en répondant aux besoins des familles. Cette répartition géographique des ALSH offre une couverture pertinente du territoire. Un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a été signé et s'appuie sur les Comités de Pilotage CTG depuis 3 ans. Un service de ludothèque associatif est mis en œuvre par l'Espace de vie sociale de l'Aubrac Lozérien.	-Accéder à une offre d'accueil de qualité (recueil et renseignements) et accessible tous	-Maintenir les périodes d'ouvertures, optimiser la fréquentation et la qualité de l'offre -Développer la communication auprès des familles (site internet, flyers, profil www.monenfant.fr, point d'accueil physique...) ;
	Renforcer la continuité éducative enfance/jeunesse Poursuite des actions partenariales avec les acteurs du territoire.	-Maintenir les réunions PEdT / COPIL CTG Enfance-Jeunesse afin de développer des partenariats avec les établissements scolaires, structures jeunesse et acteurs associatifs pour favoriser une approche globale ; -Maintenir le soutien à la formation BAFA 48
PUBLIC CIBLE	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES
Enfants, ados, adultes âgés de 4 à 25 ans et leurs parents	Elus Chargée de coopération pilote Responsable de service enfance Directrice de l'Alsh Equipe d'animatrices/d'animateurs	SDJES ; Département ; CCSS ; MSA, Education nationale

--	--	--

ECHEANCE DE REALISATION	INDICATEURS D'EVALUATION
Chaque année de la convention	- Suivi de l'évolution du taux d'offre d'accueil global ; - Nombre de réunions annuelles ;
	- Nombre de réunions PEdT/CTG ; - Nombre de jeunes accompagnés dans leurs formation BAFA 48 - Nombre d'articles publiés sur le site de la CdeC HTA (présentation du PAEJ) ;

Soutien à la parentalité



Parentalité

L'action de la branche Famille en matière de soutien à la parentalité se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondée sur :

- **L'accompagnement des parents** le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus graves et complexes.
- **Le respect de la diversité des modèles éducatifs**, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille ;
- **La valorisation des parents** dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Elle s'inscrit dans un cadre juridique précisé par l'ordonnance n°20221-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et complété par la charte nationale de soutien à la parentalité prévue à l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Le soutien à la parentalité constitue un axe fort d'intervention notamment aux moments clés de la vie de la famille : naissance, changements de rythme de vie, rupture conjugale...

Cette politique se concrétise par la mise en œuvre de dispositifs (Clas, Reaap, Médiation familiale, Espace rencontre, Laep) en veillant à une couverture équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires et par la combinaison de différentes modalités d'intervention.



Communauté de communes

CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Année

2020

2021

2022

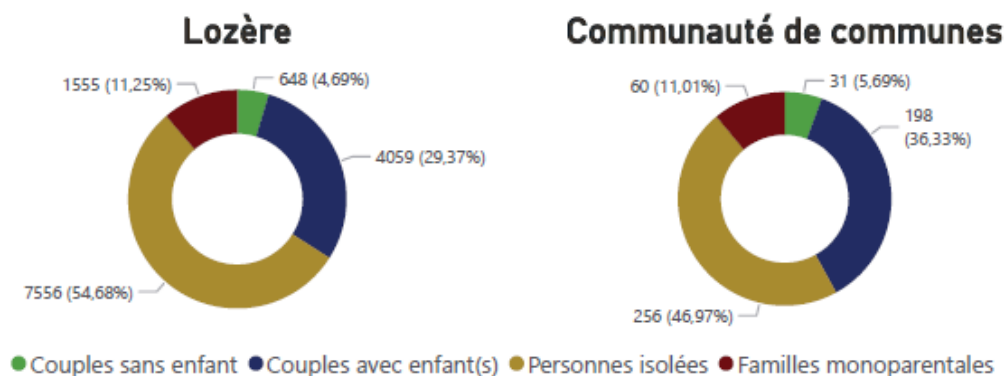
2023

Parentalité

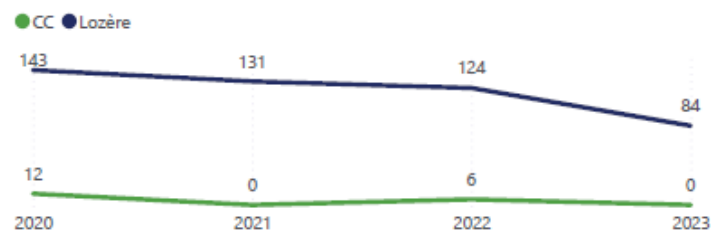
Nombre de séparations déclarées dans le fichier CAF c'est-à-dire nombre d'allocataires avec une situation familiale à SEP (séparation) ou DIV (divorce).

Les données inférieures à 5 sont remplacées par 0 pour respecter le secret statistique.

Structure des familles



Nombre de séparations



Parentalité : service de médiation familiale

Médiation familiale

La médiation familiale vise à **prévenir la rupture des liens familiaux** et à **valoriser les compétences parentales**. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Il s'agit d'un **temps d'écoute, d'échanges et de négociation**, qui permet :

- **d'aborder les problèmes liés à un conflit familial**
- **de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.**

Le médiateur familial, en tant que tiers qualifié et impartial, cherche à rétablir la communication entre les personnes et à créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord.

Cette recherche s'établit dans le cadre d'un processus où les deux parties sont présentes.

La médiation familiale peut s'appliquer à **toute situation où le lien familial est fragilisé ou rompu.**

- Service porté par le CIDFF avec 2 médiatrices familiales
- Orientations judiciaires ou conventionnelles
- 110 entretiens d'information préalables pour 111 bénéficiaires (moyenne triennale 2022, 2023, 2024)
- 39 médiations familiales en cours et terminés au 31-12-2024
- 61 séances de médiation familiale réalisées au 31-12-2024
- 100 % des séances de médiations terminées afférentes aux divorces/séparations en 2024



Parentalité : LAEP

Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le LAEP est une structure souple qui se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents et à prévenir l'isolement.

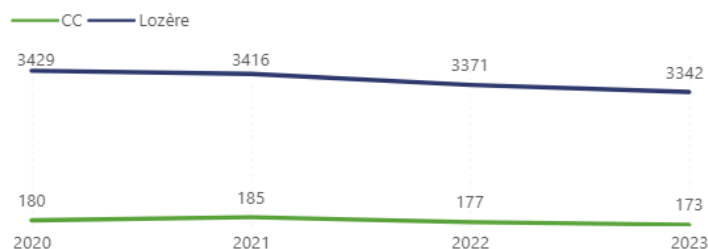
C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Il constitue un espace de jeu pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Il fonctionne sur des temps déterminés, avec des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques aux LAEP.

Il est souvent le premier lieu de sociabilité pour l'enfant, lui permettant de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent.

Enfants de moins de 6 ans : Enfants âgés de 0, 1, 2, 3, 4 ou 5 ans inclus issus des fichiers CAF et MSA

Enfants de moins de 6 ans



Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) La bulle d'Air à Saint Chély d'Apcher

Un espace chaleureux et bienveillant destiné aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, etc.).

Ce que c'est :

- Un lieu gratuit, anonyme et sans inscription
- Un espace de jeux libres pour les enfants
- Un moment de partage et d'écoute pour les adultes
- Deux accueillantes professionnelles sont présentes pour faciliter les échanges

Où et quand :

- 7 rue des Branchettes, 48200 Saint-Chély-d'Apcher (1er étage de la structure multi-accueil)
 - Tous les mercredis de 9h à 11h30 (hors vacances scolaires)
 - 04.66.31.69.65
 - labulledair@stchelydapcher.fr
- [LAEP La Bulle d'Air - Saint Chély d'Apcher](#)

--	--

Parentalité : service de médiation familiale

Médiation familiale

La médiation familiale vise à **prévenir la rupture des liens familiaux** et à **valoriser les compétences parentales**. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Il s'agit d'un **temps d'écoute, d'échanges et de négociation**, qui permet :

- **d'aborder les problèmes liés à un conflit familial**
- **de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.**

Le médiateur familial, en tant que tiers qualifié et impartial, cherche à rétablir la communication entre les personnes et à créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord.

Cette recherche s'établit dans le cadre d'un processus où les deux parties sont présentes.

La médiation familiale peut s'appliquer à **toute situation où le lien familial est fragilisé ou rompu.**

- Service porté par le CIDFF avec 2 médiatrices familiales
- Orientations judiciaires ou conventionnelles
- 110 entretiens d'information préalables pour 111 bénéficiaires (moyenne triennale 2022, 2023, 2024)
- 39 médiations familiales en cours et terminés au 31-12-2024
- 61 séances de médiation familiale réalisées au 31-12-2024
- 100 % des séances de médiations terminées afférentes aux divorces/séparations en 2024



Parentalité

Espace de rencontre

Les espaces de rencontre constituent des lieux d'exercice du droit de visite qui promeuvent le maintien de la relation, la prise ou reprise de contact d'un enfant et du parent avec lequel il ne vit pas, ou de tout autre membre de son entourage familial, et cela dans des situations difficiles voire très conflictuelles.

Le recours, à un lieu tiers avec un accompagnement spécifique étant, durant une période transitoire, la seule solution possible au maintien du lien entre parents et enfants dans certaines situations.

Les espaces de rencontre s'inscrivent dans le champ de l'exercice de l'autorité parentale et du droit d'accès de l'enfant à ses deux parents, droit qui a été affirmé en 1990 dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Depuis le 5 mars 2007, ils figurent dans le code civil aux articles 373-2-1 et 373-2-9.

Actions de soutien à la parentalité

Une action de soutien à la parentalité rassemble des parents, des professionnels, des associations et des institutions qui proposent aux parents des ateliers/conférences afin les soutenir, à travers le dialogue et l'échange, dans les diverses étapes de leur vie de parent.

Les différentes actions ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Espace 48 jeunes : Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)

Mission de médiation avec les membres de la famille et les proches immédiats des jeunes : le travail du PAEJ consiste à expliciter les problématiques de l'adolescence, à restaurer la fonction parentale et à soutenir la parentalité.

Besoins repérés pour le soutien à la parentalité :

- Identifier les besoins des parents de la CdeC Hautes Terres de l'Aubrac en matière de soutien à la parentalité.
- Mieux communiquer en direction des familles autour des services de soutien à la parentalité :
 - Médiation familiale,
 - PAEJ/Espace 48 jeunes (en direction des parents d'adolescents)

Champ d'action : soutien à la parentalité

Enjeu : soutenir tous les parents dans l'éducation de leurs enfants et dans les situations difficiles

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes HTA, Chargée de coopération CTG et CCSS		
Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
Globalement nous pouvons observer que les données (structuration des familles) entre la CdeC HTA et le département de la Lozère sont dans une dynamique similaire avec toutefois un écart concerne l'isolement qui est inférieur sur la CdeC HTA (46.97% contre 54.68%). -La volonté de l'EVS de mettre en place des actions de soutien à la parentalité ont été réaffirmées lors du dernier COPIL. L'objectif serait de veiller à observer l'évolution des besoins des parents afin de déterminer quelles actions de soutien à la parentalité pourraient être implantées. -Le service de Médiation familiale propose un espace d'écoute, d'échange et de négociation pour les familles confrontées à des conflits. Une permanence est proposée à Saint Chély d'Apcher. -Dans le cadre de ses missions un professionnel du PAEJ/Espace 48 jeunes peut accompagner les parents d'adolescents qui rencontrent des questionnements liés à	-évaluer le besoin en matière de soutien à la parentalité (individuel et collectif) auprès des familles de la CdeC Hautes Terres de l'Aubrac	-construire un questionnaire pour identifier les attentes et difficultés des familles, -réaliser une analyse en s'appuyant sur le questionnaire, les consultations (partenaires du territoire (MAM, assmats, Alsh...) et les données existantes -initier des groupes de travail avec les partenaires, les élus et les familles du territoire afin de définir les priorités d'action
	-Soutenir les ruptures familiales	-Analyser les données sur le nombre de séparations ; communiquer autour du service de médiation familiale mis en place dans la communauté de communes voisine à savoir CdeC Terres d'Apcher Margeride Aubrac.
	-Donner de la visibilité au service auprès des familles, des partenaires	-communiquer via le site de la CdeC HTA autour des services proposés par le PAEJ/Espace 48 jeunes Mission Locale Lozère

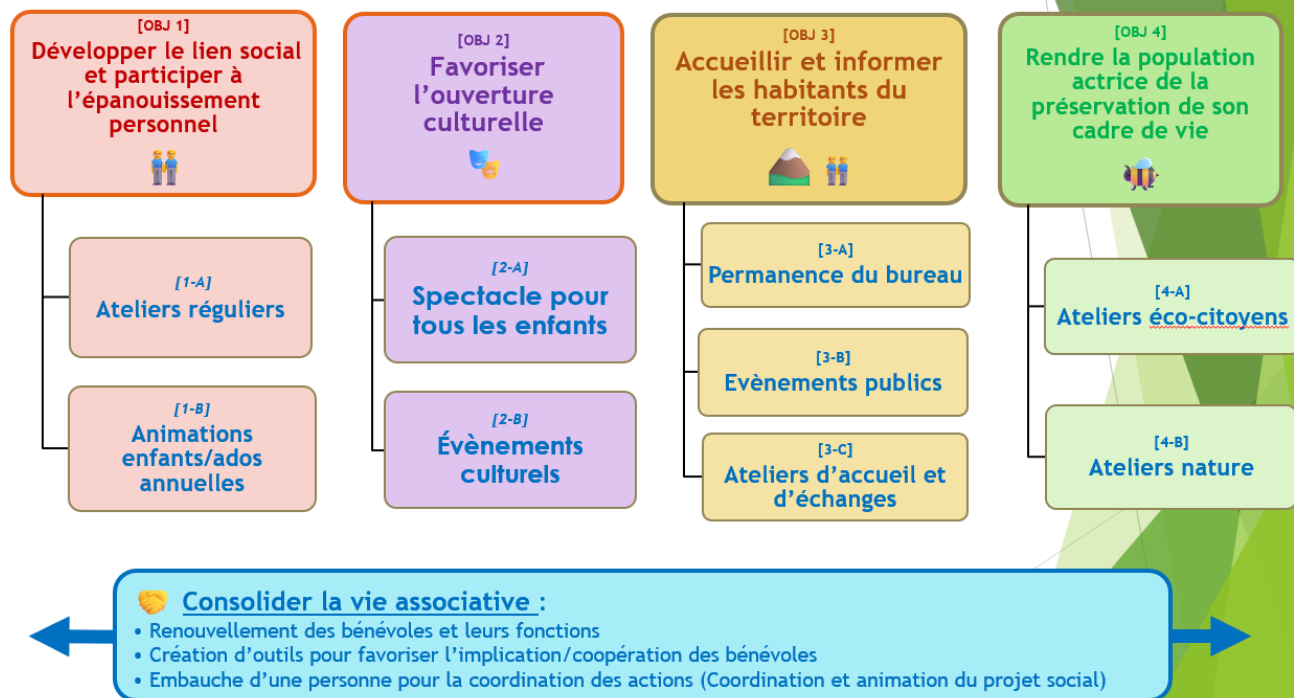
l'éducation, la communication ou aux comportements de leur enfant. Ce service est là pour soutenir les adultes dans leur rôle parental, surtout dans les périodes de transition ou de tension.		
PUBLIC CIBLE	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES
Parents et futurs parents de la CdeC HTA	Elus Chargée de coopération pilote EVS de Peyre en Aubrac et Nasbinals	CCSS, MSA, Département

ECHEANCE DE REALISATION	INDICATEURS D'EVALUATION
2026-2029	- réalisation de l'enquête auprès des parents et résultats (compte-rendu/analyse de l'état des lieux) - Nombre de rencontres du groupe de travail - Nombre de réunions de travail pour étudier le besoin - Restitution de la production du groupe de travail avec les partenaires : mise en place de cette offre de service ? -Nombre de diffusion de la plaquette du service PAEJ en matière d'accompagnement des parents d'ados/Espace48 jeunes -

 Enjeu poursuivi : répondre aux besoins des habitants

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes HTA, Chargée de coopération CTG et CCSS		
Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
2 France Services interviennent en direction des habitants de la CdeC HTA. 2 Espaces de vie sociale sont implantés sur les communes de Peyre en Aubrac et Nasbinals.	Favoriser l'accès aux droits des usagers	France Services
	Bien se loger sur le territoire	étudier le besoin en matière de logement : en coordination avec les Communes, le PETR (SCOT), les bailleurs sociaux etc..
	Faire vivre les projets sociaux des EVS Vivre en bonne santé sur le territoire	Espace de vie sociale de la Terre de Peyre Action de dépistage des cancers : journée Santé Femmes Dispositif Mt dents : public : scolaires 1^{er} degré

Déclinaison des objectifs stratégiques 2023 - 2027



Dans le cadre du projet social de l'EVS, les actions mises en œuvre s'inscrivent en adéquation avec les besoins identifiés lors du diagnostic territorial.

Afin de favoriser l'émergence de projets portés par les habitants eux-mêmes, une animatrice sociale est désormais présente dans un local clairement identifié, situé au cœur du village de Peyre en Aubrac.

Cette proximité facilite les échanges informels et renforce l'ancrage de l'EVS dans la vie locale.

Il conviendra de développer et de suivre des indicateurs qualitatifs pertinents, afin d'ajuster en continu les actions aux attentes et aux réalités des familles du territoire.

		Espace de vie sociale de l'Aubrac Lozérien Le projet social est en cours d'écriture par l'animatrice sociale et les bénévoles.
-Se loger	Partenariat avec l'Adil	Améliorer l'habitat tout en réduisant la précarité énergétique dans le parc locatif privé
PUBLIC CIBLE	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES
Familles de la CdeC HTA	Elus Chargée de coopération pilote 2 animateurs sociaux des EVS France Services	CCSS, MSA, Département

ECHEANCE DE REALISATION	INDICATEURS D'EVALUATION
Chaque année de la convention	Dans le cadre des fiches actions EVS, un rapport d'activités annuel est présenté à la CCSS avec des évaluations de chaque action.

🎯 **Enjeu poursuivi : structurer le pilotage de la CTG (projet social de territoire)**

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes HTA, Chargée de coopération CTG et CCSS		
Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
Dans le cadre du projet social de territoire, le rôle du chargé de coopération est essentiel pour assurer un suivi efficace et une coordination optimale des comités de pilotage (COPIL) en lien avec les élus et les partenaires. Son action vise à structurer et renforcer la mise en œuvre des offres de service et des actions destinées aux familles du territoire. De ce fait, plusieurs enjeux doivent être pris en compte pour assurer la pertinence et l'efficacité de cette mission : <i>1-Accessibilité de l'information pour les familles :</i> Il est indispensable de définir les modalités permettant aux familles de la CdeC Hautes Terres de l'Aubrac d'accéder en temps réel aux informations relatives aux services et actions disponibles. (site de la CdeC Hautes Terres de l'Aubrac ?). <i>2-Clarification des missions de la chargée de coopération :</i> Une définition précise des contours de ses missions est nécessaire afin de garantir une mise en œuvre cohérente et structurée du projet social. Il est important d'établir un cadre clair pour la déclinaison des comités de pilotage, qui joueront un rôle clé dans l'avancement des projets. <i>3-Renforcement des partenariats territoriaux :</i> Le développement et l'entretien des relations avec les structures locales (MAM, ALSH, assistantes maternelles...) constituent un levier essentiel pour assurer une approche coordonnée et adaptée aux besoins des familles. Une stratégie de collaboration efficace doit être	1-communiquer et permettre aux familles l'accès à l'information	- Mettre en place une information régulière sur le site de la CdeC HTA pour diffuser les offres de services aux familles en temps réel (ALSH/MAM, EVS, assmats...). - Favoriser la concertation avec les familles pour mieux comprendre leurs attentes et ajuster les services proposés (questionnaire en ligne...)
	2-coordonner et piloter la CTG	-Organiser un copil annuel avec les élus et partenaires pour garantir un suivi régulier et structuré des actions. - Définir une stratégie d'intervention en adéquation avec les objectifs du projet social de territoire et définir les priorités sur le temps de la CTG. -Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre de la CTG et ajuster les actions au regard des besoins émergents.
	3-développer et entretenir les partenariats	-Renforcer la coopération avec les structures locales (MAM, assistantes maternelles, RPE, ALSH...). -Réaliser des COTEC régulier par thématique afin de favoriser les collaborations et structurer les interactions entre les structures.

pensée pour favoriser la complémentarité des services et leur accessibilité.		
PUBLIC CIBLE	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES
Familles de la CdeC HTA	Elus Chargée de coopération pilote	CCSS, MSA, Département

ECHEANCE DE REALISATION	INDICATEURS D'EVALUATION
2027-2029	1- Fréquence de mise à jour des informations sur le site de la communauté de communes. Nombre de visiteurs aux pages dédiées aux services aux familles Nombre de réunions publiques organisées et participation des familles Nombre de retours et sollicitation des familles via les outils de communication (réponses contacts...) 2-Nombre de COPIL et COTEC annuels Nombre de décisions prises et mises en œuvre à l'issue du COPIL Nombre de priorités définies Nombre de projets ou actions concrètes mises en œuvre 3- Nombre de rencontres avec les partenaires (et comptes-rendus) -Diversité des structures (ALSH, MAM, RPE...) -Retour d'enquête de satisfaction des partenaires (enquête qualitative et propositions)

A venir, signature de la CTG

